

Paris, le **16 SEP. 2015**

Monsieur Claude AZAM
Directeur du Bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE
BEATT - Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE cedex

Références : D/2015/005742/00/PD-LD
Affaire suivie par : Philippe DENOYELLE

Objet : Rapport d'enquête technique sur la dérive d'un TER survenue le 18 décembre 2013 sur la ligne ferroviaire de Toulouse à Latour de Carol, à la hauteur de la commune de Mérens-les Vals en Ariège

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 19 juin 2015 a retenu toute notre attention. Dans son rapport d'enquête concernant la dérive d'un TER à Mérens le 18/12/2013, le BEA-TT a adressé quatre recommandations, dont deux concernent SNCF Réseau.

Recommandation n°1 (SNCF Réseau)

Mettre à jour le document d'application régional INFP MPY 01074 relatif à la prévention des patinages, des enrayages et des deshuntages en tenant compte du retour d'expérience et des signalements des conducteurs.

Dans ce cadre, y inscrire la section de ligne reliant Ax-les-Thermes à Latour-de-Carol parmi celles qui présentent, de manière répétitive, une adhérence dégradée nécessitant la mise en œuvre de mesures préventives et correctives adaptées.

Cette action est d'ores et déjà prise en compte. La ligne reliant Ax-les-Thermes à Latour-de-Carol est désormais bien identifiée comme présentant, de manière répétitive, une adhérence dégradée. La campagne de nettoyage des rails d'automne 2015 intégrera cette section de ligne et le texte INFP MPY INFP MPY 01074 est actuellement en cours de réécriture.

Recommandation n°2 (SNCF Réseau)

Préciser dans les manuels de procédure destinés aux agents en charge de la gestion des circulations ferroviaires les mesures à prendre en cas de patinages importants, notamment lorsqu'ils sont répétitifs et ne sont pas limités à un endroit précis.

Une définition normative des seuils d'alerte et des mesures à prendre sera effectuée par un groupe de travail comprenant des membres des métiers Circulation, Maintenance et Travaux, Accès Réseau ainsi que des exploitants ferroviaires. Les orientations retenues seront reprises dans les consignes locales d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général délégué Sécurité,
Innovation et Performance Industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude SOLARD', is written over a faint, larger version of the same signature. The signature is fluid and cursive.

Claude SOLARD